

# SAISIR LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

## SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4

Pour investir sur les marchés  
actions européens.

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».**
- Produit destiné aux investisseurs recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type "actions".
- **Durée d'investissement recommandée :** 10 ans en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.
- **Éligibilité :** contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
- **Produit émis par SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale<sup>(2)</sup> de la formule et des sommes dues au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

(1) En cas de sortie avant l'échéance (pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du produit, sortie sous forme de rente, décès), et en dehors des cas de remboursement anticipé, la sortie se fera alors à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché (notamment du niveau du sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(2) Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure (01/07/2022), qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de Société Générale, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

# COMMENT FONCTIONNE SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4 ?

SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4 est un produit exposé aux marchés actions européens. Le remboursement du produit est conditionné à l'évolution de l'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement (nommé ci-après « l'indice »). En cas de baisse du niveau de l'indice de plus de 50 % à l'échéance, l'investisseur est exposé à une perte en capital à hauteur de l'intégralité de cette baisse. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de l'indice jusqu'à -50 % inclus, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 6,09 %<sup>(1)</sup>).

▶ Cliquez ici pour voir la vidéo de SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4

**SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4 VOUS EXPOSE, POUR UNE DURÉE MAXIMUM DE 10 ANS, AUX MARCHÉS ACTIONS EUROPÉENS**

La performance de ce produit dépend de l'évolution de l'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement.

➤ **AVEC UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE, EN CAS DE MARCHÉS BAISSIERS**

À l'échéance, si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final*<sup>(2)</sup> et son *Niveau Initial*<sup>(2)</sup> est inférieure à -50 %, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>(1)</sup> un montant de son capital initial<sup>(4)</sup> équivalent au *Niveau Final* de l'indice (exprimé en pourcentage du *Niveau Initial*).

➤ **UN MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ACTIVABLE AUTOMATIQUEMENT À L'ISSUE DU TRIMESTRE 4 ET JUSQU'AU TRIMESTRE 39**

Ce mécanisme est activé si, à l'une des dates d'observation du niveau trimestriel<sup>(3)</sup>, la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Trimestriel*<sup>(2)</sup> et son *Niveau Initial* est positive ou nulle.

➤ **UN GAIN FIXE PLAFONNÉ À 1,625 % PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ DEPUIS L'ORIGINE, CORRESPONDANT À UN GAIN DE 6,50 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE**

À l'issue du trimestre 4 et jusqu'au trimestre 39<sup>(3)</sup>, en cas de remboursement anticipé automatique, ou à l'échéance des 10 ans<sup>(3)</sup> sinon, si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est supérieure ou égale à -25 %, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité de son capital initial<sup>(4)</sup> augmentée d'un gain de 1,625 % par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 6,50 % par année écoulée (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 6,09 %<sup>(1)</sup>).

## INFORMATIONS

Les informations dans ce document sur ce placement n'ont pas de valeur contractuelle.

Tout investissement doit se faire sur la base du prospectus du produit disponible sur <http://prospectus.socgen.com> et du Document d'Information Clé (DIC) relatif à l'instrument financier et de l'annexe à la Note/ Notice d'information reprenant les caractéristiques principales des unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remis par votre Conseiller en agence.

L'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer que l'investissement envisagé est adapté à son objectif, à sa situation patrimoniale et budgétaire, à ses compétences financières, à son profil investisseur ainsi qu'à son horizon de placement.

(1) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion éventuels dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000 €. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre le 07/10/2022 et la date d'échéance des 10 ans ou, selon les cas, les dates de remboursement anticipé. En cas de revente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage en sortie du produit, de rachat, de sortie en rente, de terme du contrat ou décès), le Taux de Rendement Actuariel Annuel correspondant peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

(2) Veuillez vous référer à l'encart en bas de la page 4 pour la définition de ce terme.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(4) Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale des titres de créance structurés soit 1 000 euros.

# AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

## INCONVÉNIENTS

### ■ Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :

- à l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est inférieure à - 50 %, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale,
- en cas de sortie du produit avant son échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le cours de revente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.

### ■ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une partie de la hausse éventuelle de l'indice (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 6,09 %<sup>(1)</sup>) du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

### ■ Le rendement du produit SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'indice autour du seuil de - 50 %.

### ■ Le *Niveau Initial* correspond à la moyenne des cours de clôture de l'indice sur une période de 5 jours ouvrés, ce qui pourra constituer un avantage ou un inconvénient suivant les cas.

### ■ La durée du produit n'est pas connue à l'avance (comprise entre 1 et 10 ans).

### ■ L'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. De ce fait, si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipée seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique. Toutes choses égales par ailleurs, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis le lancement du produit (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice sera accélérée.

### ■ L'investisseur est exposé à une éventuelle dégradation de la qualité de crédit du garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur SG Issuer ou du garant Société Générale (qui induit un risque sur le remboursement).

## AVANTAGES

### ■ À l'issue du trimestre 4 et jusqu'au trimestre 39, si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Trimestriel* et son *Niveau Initial* est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité de son capital initial<sup>(2)</sup> augmentée d'un gain de 1,625 % par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 6,50 % par année écoulée (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 6,09 %<sup>(1)</sup>).

### ■ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'indice

constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est supérieure ou égale à - 25 %, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité de son capital initial<sup>(2)</sup> augmentée d'un gain de 1,625 % par trimestre écoulé depuis l'origine, soit un gain total de 65 % du capital initial<sup>(2)</sup> (correspondant à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,09 %<sup>(1)</sup>).

### ■ Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital initial<sup>(2)</sup> n'est exposé à un risque de perte à l'échéance que si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est inférieure à - 50 %.

### À NOTER

SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion éventuels dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000 €. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre le 07/10/2022 et la date d'échéance des 10 ans ou, selon les cas, les dates de remboursement anticipé. En cas de revente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage en sortie du produit, de rachat, de sortie en rente, de terme du contrat ou décès de l'assuré), le Taux de Rendement Actuariel Annuel correspondant peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

(2) Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale des titres de créance structurés soit 1 000 euros.

# MÉCANISME DU PRODUIT

## MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ À L'ISSUE DU TRIMESTRE 4 ET JUSQU'AU TRIMESTRE 39

Deux cas sont possibles :

### SCÉNARIO 1

#### Le produit continue

Si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Trimestriel* et son *Niveau Initial* est négative, **le produit continue**.

### SCÉNARIO 2

#### Le produit est remboursé par anticipation

À l'issue du trimestre 4 et jusqu'au trimestre 39<sup>(1)</sup>, si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Trimestriel* et son *Niveau Initial* est positive ou nulle, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit<sup>(1)(2)</sup> :

**L'intégralité de son capital initial<sup>(3)</sup>**  
+  
**Un gain de 1,625 % par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 6,50 % par année écoulée**

(Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 6,09 %<sup>(2)</sup>)

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE DES 10 ANS

En l'absence de remboursement anticipé automatique, trois cas sont possibles :

### SCÉNARIO 1 DÉFAVORABLE

#### Perte en capital

À l'échéance<sup>(1)</sup>, si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est inférieure à -50 %, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 3 novembre 2032 :

#### Le *Niveau Final* de l'indice (exprimé en pourcentage du *Niveau Initial*)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance équivalente à la baisse enregistrée par l'indice.

Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale.

### SCÉNARIO 2 MÉDIAN

#### Remboursement de l'intégralité du capital initial<sup>(3)</sup>

À l'échéance<sup>(1)</sup>, si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est inférieure à -25 % mais supérieure ou égale à -50 %, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 3 novembre 2032 :

#### L'intégralité de son capital initial<sup>(3)</sup>

(Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0 %<sup>(2)</sup>)

### SCÉNARIO 3 FAVORABLE

#### Remboursement de l'intégralité du capital initial<sup>(3)</sup> majorée d'un gain

À l'échéance<sup>(1)</sup>, si la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est supérieure ou égale à -25 %, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 3 novembre 2032 :

#### L'intégralité de son capital initial<sup>(3)</sup>

+  
**Un gain de 1,625 % par trimestre écoulé depuis l'origine, soit un gain de 65 %**

(Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,09 %<sup>(2)</sup>)

### À NOTER

Le *Niveau Initial* correspond à la moyenne des valeurs de clôture de l'indice sur une période de 5 jours ouvrés à compter du 07/10/2022 (cf. caractéristiques du produit en page 7). À titre d'exemple, si les valeurs de clôture de l'indice sur les 5 jours ouvrés prédéfinis étaient égales à 755,46 points; 757,96 points; 762,31 points; 759,47 points et 760,65 points alors le *Niveau Initial* serait de 759,17 points.

Le *Niveau Trimestriel* correspond à la valeur de clôture de l'indice aux dates d'observation du *Niveau Trimestriel* définies en page 7. Le *Niveau Final* correspond à la valeur de clôture de l'indice en date du 27/10/2032.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion éventuels dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000 €. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre le 07/10/2022 et la date d'échéance des 10 ans ou, selon les cas, les dates de remboursement anticipé. En cas de revente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage en sortie du produit, de rachat, de sortie en rente, de terme du contrat ou décès de l'assuré), le Taux de Rendement Actuariel Annuel correspondant peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

(3) Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale des titres de créance structurés soit 1 000 euros.

# EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

Ces graphiques constituent des illustrations et non un indicateur fiable des performances futures.

## REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE LE 3 NOVEMBRE 2032

La performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est inférieure à -50 % à l'échéance.

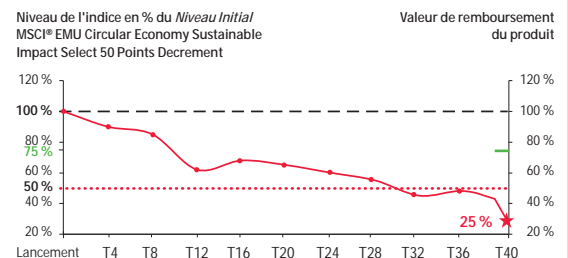
### Cas défavorable : perte en capital

À l'issue du trimestre 4 et jusqu'au trimestre 39, la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Trimestriel* et son *Niveau Initial* est négative. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé.

À l'échéance des 10 ans, la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est égale à -75 %, soit un *Niveau Final* de l'indice égal à 25 % de son *Niveau Initial*.

L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors le *Niveau Final* de l'indice, soit 25 % de son capital initial<sup>(2)</sup> équivalent à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -12,85 %<sup>(1)</sup>, similaire à celui de l'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement.

**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.**



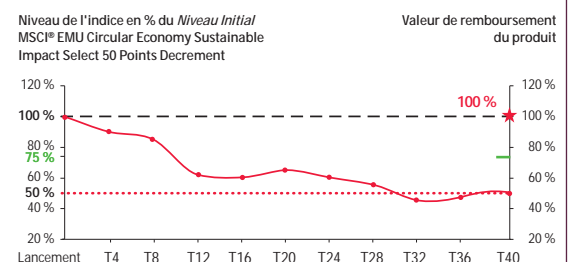
La performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est inférieure à -25 % mais supérieure ou égale à -50 % à l'échéance.

### Cas médian : remboursement du capital initial<sup>(2)</sup>

À l'issue du trimestre 4 et jusqu'au trimestre 39, la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Trimestriel* et son *Niveau Initial* est négative. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé.

À l'échéance des 10 ans, la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Final* et son *Niveau Initial* est égale à -50 %.

L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité de son capital initial<sup>(2)</sup> équivalent à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0 %, contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de l'indice de -6,64 %.



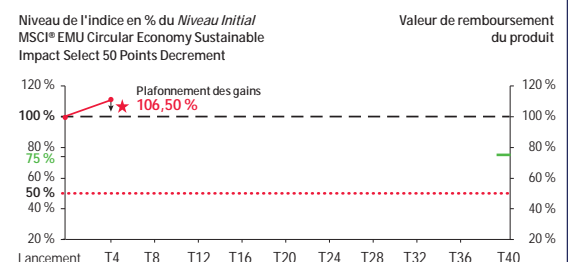
## REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

La performance de l'indice constatée entre son *Niveau Trimestriel* et son *Niveau Initial* est positive ou nulle à l'issue du trimestre 4 (soit à la fin de l'année 1).

### Cas favorable : remboursement du capital initial<sup>(2)</sup> majoré d'un gain

À l'issue du trimestre 4 (soit à la fin de l'année 1), la performance de l'indice constatée entre son *Niveau Trimestriel* et son *Niveau Initial* est égale à +10 %.

Le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité de son capital initial<sup>(2)</sup>, majorée d'un gain de 1,625 % par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 106,50 % du capital initial<sup>(2)</sup> équivalent à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 6,04 %<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de l'indice de 9,28 %, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**



- Seuil de remboursement anticipé automatique à l'issue du trimestre 4 et jusqu'au trimestre 39 (100 % du *Niveau Initial*)
- ..... Seuil de perte en capital à l'échéance (50 % du *Niveau Initial*)
- Seuil de versement du gain à l'échéance (75 % du *Niveau Initial*)
- Évolution de l'Indice
- ★ Valeur de remboursement du produit SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4

(1) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion éventuels dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000 €. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre le 07/10/2022 et la date d'échéance des 10 ans ou, selon les cas, les dates de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage en sortie du produit, de rachat, de sortie en rente, de terme du contrat ou décès de l'assuré), le Taux de Rendement Actuariel Annuel correspondant peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

(2) Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale des titres de créance structurés soit 1 000 euros.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT



## ZOOM SUR L'INDICE MSCI® EMU CIRCULAR ECONOMY SUSTAINABLE IMPACT SELECT 50 POINTS DECREMENT

L'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement (Code Bloomberg : MXEMCE50 Index – Code ISIN : GB00BMZ1F062) est un indice de marché actions administré par MSCI dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par MSCI. Il offre une exposition à la performance d'un portefeuille équilibré de 50 entreprises de la zone Euro sélectionnées sur la base de leur performance en terme d'économie circulaire.

L'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement sélectionne d'abord les 80 plus grandes capitalisations boursières de l'indice parent MSCI EMU Investable Market Index. Les entreprises ne respectant pas un certain score de controverse ESG (Environnement, Social et Gouvernance ; déterminé par MSCI) sont exclues de l'univers. Ensuite, sont retenues les 50 actions les mieux notées par MSCI selon leur performance en termes d'économie circulaire, à savoir : l'optimisation des ressources disponibles, une meilleure gestion des déchets et la lutte contre la pollution. L'indice est rebalancé trimestriellement et il est équilibré.

**L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.** De ce fait, si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice pour un cours de l'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement à 1 000 points

est équivalent pour l'indice Euro Stoxx 50® à un dividende fixe de 174,51 points (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3490,19 points, cours au 2 janvier 2018). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en

moyenne de 114,49 points par an sur les 10 dernières années (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2020).

Un écart de 10 points équivalents pour l'indice Euro Stoxx 50®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,29% d'écart de performance sur l'année entre l'indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme l'Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3490,19 points au 02 janvier 2018).

**Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle.**

« SG Opportunités Trimestrielles N° 4 » est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG et l'exposition de l'investisseur à la performance de cet indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent.

« SG Opportunités Trimestrielles N° 4 » ne constitue pas une obligation verte.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.msci.com](http://www.msci.com) ou alternativement des médias externes tels que [www.boursorama.com/bourse/indices/cours/%24MXEMCE50/](http://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/%24MXEMCE50/)

## ÉVOLUTION DE L'INDICE MSCI® EMU CIRCULAR ECONOMY SUSTAINABLE IMPACT SELECT 50 POINTS DECREMENT



L'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement a été lancé le 26/04/2021. Toutes les données précédant le 26/04/2021 sont des données simulées calculées sur la base des règles de l'indice et visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Source Bloomberg, au 29/04/2022.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# EN BREF Fiche technique de l'instrument financier SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4<sup>(1)</sup>

## AVERTISSEMENT

- Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Du fait de la crise sanitaire actuelle, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par des actifs faiblement valorisés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent analyser en profondeur les risques et les avantages de leurs décisions financières, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle particulière.**
- SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4 est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie maximale de 10 ans. **Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue.**

### Les facteurs de risque sont notamment :

- 1) **Risque de marché :** ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- 2) **Risque de liquidité :** ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- 3) **Risque de crédit :** les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de Société Générale peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- 4) **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.
- 5) **Risque de perte en capital :** le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

<b>Nature juridique</b>	<b>Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.</b>
<b>Émetteur</b>	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100 % de Société Générale).
<b>Garant de la formule et des sommes dues</b>	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure (01/07/2022). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
<b>Agent de calcul</b>	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt <sup>(9)</sup> .
<b>Règlement / Livraison</b>	Euroclear France
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
<b>Devise</b>	EUR
<b>Code ISIN</b>	<b>FR001400A4C1</b>
<b>Période de commercialisation</b>	01/07/2022 au 30/09/2022. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/09/2022.
<b>Minimum d'investissement</b>	Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : minimum de 1 500 € <sup>(2)</sup> .
<b>Cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'émission</b>	999,90 € - Le prix d'émission de l'instrument financier sera de 999,90 € et progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,0367 % prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 7 octobre 2022. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 30 septembre 2022, 12 h. Les conditions et calendrier propres à l'instrument financier SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4 sont disponibles sur <a href="http://prospectus.socgen.com">http://prospectus.socgen.com</a> .
<b>Niveau de protection à l'échéance</b>	<b>Instrument financier non protégé en capital</b>
<b>Date d'émission</b>	01 juillet 2022
<b>Détermination du Niveau Initial</b>	Le <i>Niveau Initial</i> correspond à la moyenne des cours de clôture de l'indice sur la période des 5 jours ouvrés qui suivent la date d'observation du 07/10/2022 (inclusive)
<b>Dates d'observation du Niveau Trimestriel</b>	27/10/2023 ; 26/01/2024 ; 26/04/2024 ; 26/07/2024 ; 25/10/2024 ; 27/01/2025 ; 29/04/2025 ; 25/07/2025 ; 27/10/2025 ; 27/01/2026 ; 27/04/2026 ; 27/07/2026 ; 27/10/2026 ; 27/01/2027 ; 27/04/2027 ; 27/07/2027 ; 27/10/2027 ; 27/01/2028 ; 02/05/2028 ; 27/07/2028 ; 27/10/2028 ; 26/01/2029 ; 27/04/2029 ; 27/07/2029 ; 26/10/2029 ; 25/01/2030 ; 30/04/2030 ; 26/07/2030 ; 25/10/2030 ; 27/01/2031 ; 29/04/2031 ; 25/07/2031 ; 27/10/2031 ; 27/01/2032 ; 27/04/2032 ; 27/07/2032
<b>Seuil de remboursement anticipé automatique</b>	100% du <i>Niveau Initial</i> de l'indice
<b>Seuil de versement du gain à l'échéance</b>	75% du <i>Niveau Initial</i> de l'indice
<b>Seuil de perte en capital à l'échéance</b>	50% du <i>Niveau Initial</i> de l'indice
<b>Dates de remboursement anticipé potentiel</b>	03/11/2023 ; 02/02/2024 ; 06/05/2024 ; 02/08/2024 ; 01/11/2024 ; 03/02/2025 ; 07/05/2025 ; 01/08/2025 ; 03/11/2025 ; 03/02/2026 ; 05/05/2026 ; 03/08/2026 ; 03/11/2026 ; 03/02/2027 ; 04/05/2027 ; 03/08/2027 ; 03/11/2027 ; 03/02/2028 ; 09/05/2028 ; 03/08/2028 ; 03/11/2028 ; 02/02/2029 ; 07/05/2029 ; 03/08/2029 ; 02/11/2029 ; 01/02/2030 ; 08/05/2030 ; 02/08/2030 ; 01/11/2030 ; 03/02/2031 ; 07/05/2031 ; 01/08/2031 ; 03/11/2031 ; 03/02/2032 ; 04/05/2032 ; 03/08/2032
<b>Date d'évaluation finale</b>	27 octobre 2032
<b>Date d'échéance</b>	3 novembre 2032
<b>Sous-jacent</b>	<b>Indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.</b>
<b>Durée de placement recommandée</b>	10 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
<b>Marché secondaire</b>	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1 % de cette valeur nominale.
<b>Droits d'entrée</b>	Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats <sup>(2)</sup> .
<b>Droits de sortie</b>	Néant
<b>Commissions</b>	Des commissions relatives à ce produit sont payées. Elles couvrent notamment les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,50 % du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat <sup>(4)</sup> .
<b>Double valorisation</b>	En plus de celle produite par Société Générale et à compter du 07/10/2022, une valorisation supplémentaire du titre de créance sera assurée tous les jours par FINALYSE S.A.R.L, société de service indépendante financièrement de Société Générale. Ce service est payé par Société Générale.
<b>Publication valeur liquidative des titres</b>	Sixtelekurs REUTERS Cours publié tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.

(1) L'instrument financier mentionné dans ce document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes en vertu des réglementations locales applicables. Vous devez préalablement vous renseigner sur ces règles et restrictions éventuelles et vous y conformer. (2) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives de SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4. Cette unité de compte n'est accessible que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation de Sogécap dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. Le fonctionnement de cette unité de compte est décrit dans la Note/Notice d'information des contrats. Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Filiale à 100 % de Société Générale - Entreprise régie par le *Code des assurances* - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège social: Tour D2, 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022 493). (3) Conflits d'intérêt potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement peut décider d'acquiescer le titre de créance. (4) En complément des informations fournies sur les frais, avant toute souscription, dans la documentation commerciale et réglementaire, le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent placement.

# SOUTENIR DES PROJETS DE REFORESTATION

## LA REFORESTATION : QUELS ENJEUX MAJEURS POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ ?

Face à l'ampleur des enjeux environnementaux auxquels nous faisons face, il est crucial de déployer à large échelle les solutions pouvant notamment **inverser les changements climatiques, lutter contre l'érosion de la biodiversité et endiguer les déforestations.**

Parmi ces solutions, Société Générale vous propose de **contribuer au financement de l'agroforesterie, l'agriculture régénératrice des sols, et la reforestation.**

## QUI EST PUR PROJET ?



Afin de maximiser les impacts sociaux, environnementaux et socio-économiques des programmes financés, Société Générale travaille avec PUR Projet, une entreprise sociale pionnière dans l'opération de projets communautaires d'agroforesterie et de reforestation.

## LE PROGRAMME AGRO-FORESTIER FRANCE SOUTENU PAR SG OPPORTUNITÉS TRIMESTRIELLES N° 4 : QUELS BÉNÉFICES ?

Le programme agro-forestier France de PUR Projet sélectionné par Société Générale ambitionne de contribuer significativement au retour de l'arbre champêtre, en accompagnant avec PUR Projet et ses partenaires les agriculteurs à maximiser l'impact des arbres sur leurs systèmes de production.

Ce produit prévoit le paiement d'un montant de 0,10 % du montant total des titres effectivement placés à un prestataire externe (« THE PURE PROJECT SARL »).

À titre indicatif, pour une contribution de 10 000 euros, correspondant à un montant total de titres placés de 10 millions d'euros, PUR Projet :

- > plante 1 000 arbres ;
- > restaure la fertilité de 33 000 m<sup>2</sup> de sols ;
- > permet de multiplier par 2 le nombre de vers de terre ;
- > permet l'absorption de 18 tonnes de CO<sub>2</sub> par an ;
- > implique 1 à 2 agriculteurs.

En échange de cette rémunération, le prestataire s'engage à mener des projets de reforestation visant à restaurer les écosystèmes et à lutter contre le changement climatique. Plus de détails et d'informations sont disponibles sur le site : <https://www.purprojet.com/fr/>.

Par rapport à un produit aux caractéristiques identiques qui n'aurait pas comporté un tel prélèvement, ce prélèvement a pour conséquence de potentiellement réduire le montant du gain et/ou d'altérer les seuils de remboursement automatique anticipé et de perte en capital à l'échéance.



## Spécificités liées aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Ce titre de créance est proposé comme support en unités de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation. **Nous attirons votre attention sur le fait que, si le contrat le prévoit, des frais sur versement ou frais d'arbitrage et des frais de gestion sont prélevés par l'assureur. Le capital investi et le rendement de ce produit s'entendent donc toujours, dans ce document, avant prélèvement de ces frais et avant toute fiscalité applicables au cadre d'investissement. L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de cette unité de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie par l'assureur. Elle est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant des marchés financiers. La garantie de la formule de remboursement décrite dans cette brochure n'est pas apportée par l'assureur mais par le garant à l'échéance. Par ailleurs, en cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré ou de sortie du support (rachat ou arbitrage, sortie en rente, terme du contrat) avant l'échéance du titre, la valorisation dépendra des paramètres du marché. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori.** Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

**Restrictions générales de vente:** il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Caractère promotionnel de ce document:** le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues:** le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Rachat ou Remboursement Anticipé:** Société Générale peut s'engager contractuellement à assurer un marché secondaire. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix de ces produits (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement de ces produits) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées à ces produits ou sur tout investissement dans ces produits. **Événements extraordinaires pouvant affecter le sous-jacent:** ajustement ou substitution - remboursement anticipé du produit: afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. **Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique ("Regulation S U.S. Person" et "IRS U.S. Person"):** les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est ni une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ni une U.S. person au sens du paragraphe 7701(a)(30) de l'U.S. Internal Revenue Code; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA. Afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne Non-ressortissante des États-Unis » ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes Non-ressortissantes des États-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base. **Agrément:** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Société Générale est enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493. **Information sur les commissions, rémunération payées à, ou reçues de tierces parties:** conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Performances sur la base de performances brutes:** les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Disponibilité du document d'informations clés:** la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>. **Avertissement relatif à l'indice:** L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. **Avertissement de l'indice MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement :** MSCI ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. MSCI ne sera pas tenue responsable vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. « MSCI® EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement » est une marque déposée par MSCI.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien :

<https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/compliance-regulatory-information/useful-information/client-claim/>

# À TRÈS BIENTÔT

---

## **SUR INTERNET**

societegenerale.fr

## **SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**



## **SUR VOTRE MOBILE**

avec l'Appli Société Générale

## **PAR TÉLÉPHONE**

**3955**

Service gratuit  
+ prix appel

dites « ÉPARGNE »

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi.

## **DANS NOS AGENCES**

10 000 conseillers à votre service

Pour prendre RDV, flashez ce QR code



Rédaction de ce document achevée le 01/07/2022.

Société Générale - BDDF/CLI/DFC - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18 - S.A. au capital de 1 046 405 540 EUR - 552 120 222 RCS PARIS  
Siège social 29, bd Haussmann 75009 Paris - Intermédiaire en assurance, dûment immatriculé auprès de l'ORIAS sous le n° 07 022 493  
(www.orient.fr). Studio Société Générale - Crédit photo : Getty Images - Réf. : (PDF-C) 723758 - Juillet 2022.

